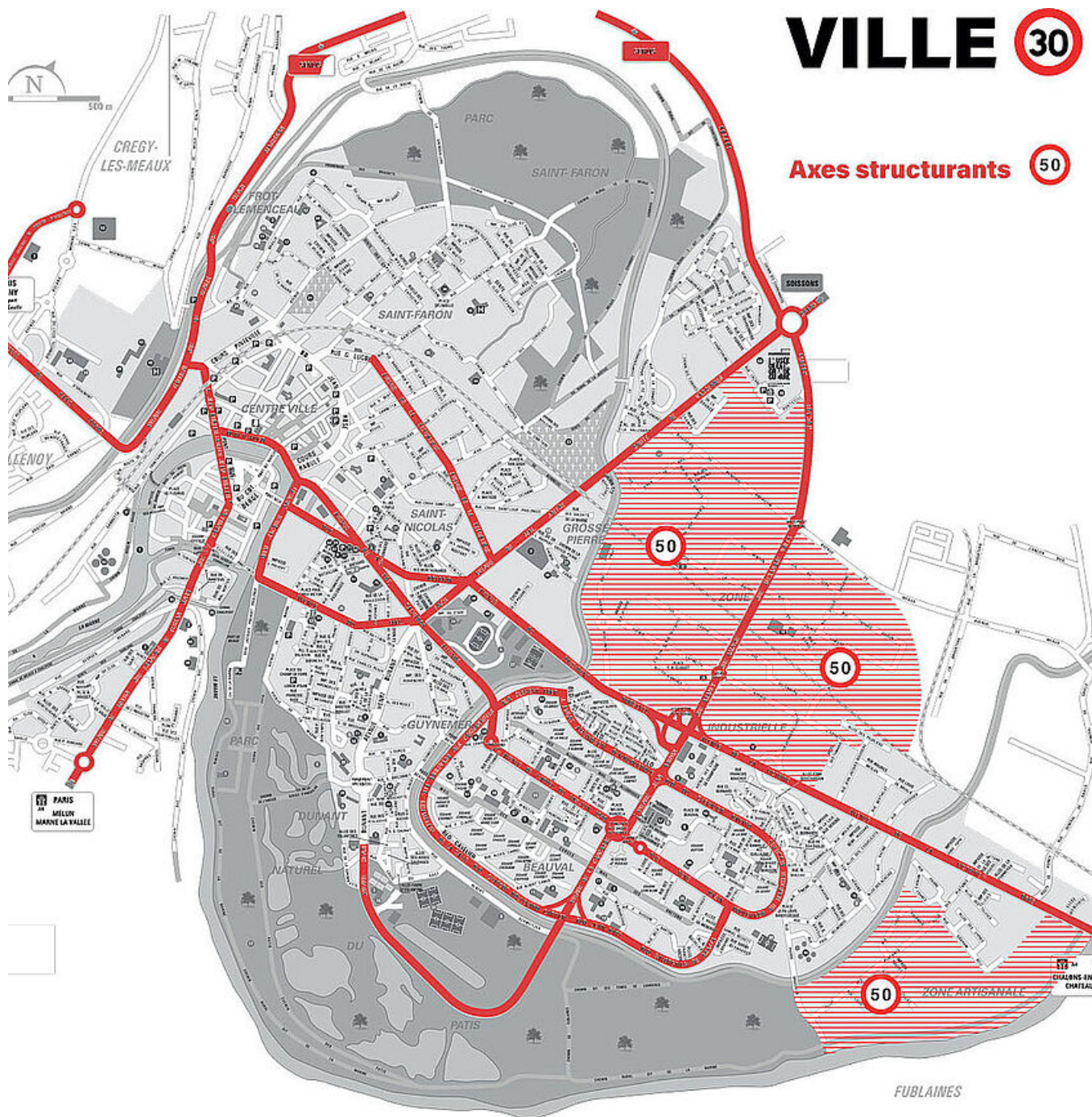


VILLE 

Axes structurants 



PASSAGE A 30 KM/H : CE QUI CHANGE A MEAUX

La vitesse maximale en ville est désormais fixée à 30 km/h, sauf indications contraires. Ce choix repose sur plusieurs constats :

Sécuriser les voies sans pistes cyclables : La ville dispose aujourd'hui de 45 km de pistes cyclables, mais certains axes ne permettent pas ces aménagements. Pour garantir la sécurité de tous, ces secteurs passent en zone 30.

Simplifier la signalisation : Le cumul des panneaux rendait le réseau routier peu lisible. En instaurant le principe « 30 sauf signalisation contraire », les règles deviennent plus claires pour tous.

Accompagner les nouvelles mobilités : Plus de 440 communes en France ont déjà adopté ce régime. Meaux s'inscrit dans cette dynamique afin de favoriser la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons.

S'adapter aux pratiques réelles : Les mesures de vitesse réalisées en ville montrent que les Meldois roulent déjà, en moyenne, à 30 km/h. Cette décision ne bouleverse donc pas les habitudes.

Fluidifier la circulation : Arriver moins vite aux carrefours limite les files d'attente et peut améliorer la fluidité du trafic.

DES EXCEPTIONS SUBSISTENT !

Les axes structurants restent limités à 50 km/h. Quelques exemples :

La rue François-de-Tessan, l'avenue Jean-Bureau, la route de Varreddes, l'avenue de la République, l'avenue de la Victoire, ou encore la zone d'activités économiques.

Au total : 350 rues à 30 km/h et environ 40 rues à 50 km/h.

Les panneaux d'entrée de ville ont été installés et les équipes poursuivent maintenant la mise à jour de la signalisation sur l'ensemble des 130 km de voiries de Meaux.



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux